



## Série spéciale sur la COVID-19

Les notes de la série spéciale sont rédigées par des experts du Fonds monétaire international (FMI) dans le but d'aider les pays membres à faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

30 novembre 2020

## Renforcer les déclarations réglementaires et l'analyse prudentielle face à la COVID-19

Chris Wilson et Benjamin Stefanou

*La présente note expose les vues du département des marchés monétaires et de capitaux sur les aménagements pratiques qui peuvent être introduits dans les déclarations réglementaires et l'analyse prudentielle dans le cadre d'une approche renforcée de la supervision, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Partout dans le monde, les emprunteurs ont été frappés de plein fouet par la pandémie, ce qui a de fortes répercussions directes sur la qualité du bilan des banques et sur leur profil de risque. Les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics et l'utilisation de la flexibilité intrinsèque des cadres réglementaires ont conforté la capacité du système financier à soutenir l'économie. Cependant, ces mesures ont compliqué l'évaluation de la solidité financière des banques par les autorités de supervision et pourraient avoir de graves effets lorsque les mesures de soutien prendront fin. Dans ce contexte de risque accru — et de moindre capacité à conduire des contrôles sur place approfondis<sup>1</sup> — les autorités de supervision devraient améliorer la collecte des données afin de renforcer l'analyse de la situation financière et des risques. La présente note complète les recommandations du département des marchés monétaires et de capitaux sur les mesures et priorités de supervision en réponse à la crise liée à la pandémie<sup>2</sup>.*

### INTRODUCTION

**Des déclarations réglementaires exactes et ponctuelles sont indispensables pour que les autorités de supervision puissent effectuer un contrôle efficace, surveiller les performances des banques et détecter les risques émergents.** C'est d'autant plus vrai actuellement au regard i) des mesures

<sup>1</sup> Les activités de contrôle sur place sont celles que les autorités de supervision exécutent dans les locaux des établissements assujettis ; elles impliquent généralement des investigations sur les dispositifs de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne.

<sup>2</sup> <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#mfj>.

exceptionnelles qui ont été prises et ii) de la suspension des contrôles sur place intervenue dans de nombreux États<sup>3</sup>. Partout dans le monde, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques (telles que les différés de remboursement des emprunts, les garanties de crédit, le gel des loyers et des restrictions sur les saisies) afin d'atténuer les répercussions économiques de la pandémie. De plus, les autorités de supervision ont encouragé les banques à utiliser la flexibilité intrinsèque des cadres réglementaires (par exemple, elles les ont incitées à utiliser les coussins de fonds propres, elles ont précisé le traitement des concours faisant l'objet d'un différé de remboursement et elles ont reporté les initiatives pouvant avoir des effets sur les capacités opérationnelles des banques, telles que l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations). Ces mesures devraient aider les banques à continuer de soutenir l'économie et offrir un répit temporaire aux emprunteurs, mais des tensions sur la qualité des actifs et la situation financière des banques sont anticipées. C'est pourquoi les autorités de supervision pourraient envisager de reporter les activités non essentielles et consommatrices de ressources, susceptibles d'être moins opportunes dans la conjoncture actuelle, comme l'entrée en vigueur de réglementations complexes ou la réalisation d'inspections ordinaires sans lien avec les principaux risques amplifiés par la pandémie. Les autorités devraient plutôt donner la priorité à la surveillance renforcée du crédit, de la solvabilité et de la liquidité, en s'appuyant sur des déclarations réglementaires fiables. Les autorités de supervision ont besoin de renforcer l'analyse de la situation financière et des risques afin de détecter les nouveaux risques et menaces que la pandémie fait peser sur la solidité financière, et ce d'autant plus que l'impératif de distanciation physique a réduit et, dans bien des cas interrompu, les contrôles sur place.

**L'objectif de la présente note est d'exposer les aménagements pratiques des déclarations réglementaires qui permettent aux autorités de supervision de renforcer la supervision et d'améliorer l'évaluation des risques liés à la COVID-19.** Les travaux d'assistance technique et de surveillance du FMI ayant montré que certains pays membres dont les capacités de supervision sont moins développées ne disposaient pas d'informations suffisantes pour surveiller le système financier, la présente note fournit des orientations pratiques à l'intention de ces pays et énumère les informations de référence essentielles que toutes les autorités de supervision devraient collecter, ainsi que d'autres données qui seraient utiles pour l'évaluation continue de la solidité financière des établissements assujettis pendant la pandémie de COVID-19. Les déclarations réglementaires prudentielles — du point de vue de leur contenu comme de leur fréquence — doivent être proportionnées à la nature des informations demandées, au profil de risque et à l'importance systémique des établissements, ainsi qu'à la complexité du système bancaire<sup>4</sup>. L'objectif de la présente note n'est pas de couvrir toutes les déclarations réglementaires qu'il faudrait imposer aux établissements complexes ou d'importance systémique, mais de présenter les problématiques à surveiller prioritairement par les autorités de supervision et de recommander des indicateurs et mesures spécifiques à intégrer dans leur analyse. L'annexe 1 donne un exemple de présentation possible des informations à transmettre dans les déclarations réglementaires destinées à l'autorité de supervision pour analyse.

## SUPERVISION

---

**Les autorités de supervision ont besoin de trouver des solutions innovantes pour maintenir l'intensité adéquate de la supervision pendant la pandémie.** Dans de nombreux États, les contrôles sur

---

<sup>3</sup> Le FMI a publié avec la Banque mondiale un document conjoint donnant des orientations pour la réglementation et la supervision. Ce document, qui formule un ensemble de recommandations générales pouvant orienter les mesures nationales de réglementation et de supervision susceptibles d'être prises en réponse à la pandémie de COVID-19, donne une vue d'ensemble des mesures déjà prises par les pays à ce jour. Voir <https://www.imf.org/en/Publications/Miscellaneous-Publication-Other/Issues/2020/05/20/COVID-19-The-Regulatory-and-Supervisory-Implications-for-the-Banking-Sector-49452>.

<sup>4</sup> Voir [https://www.bis.org/publ/bcbs230\\_fr.pdf](https://www.bis.org/publ/bcbs230_fr.pdf), Principe 10: déclaration aux autorités de contrôle.

place ont été suspendus et le personnel travaille à domicile. Les établissements financiers assujettis ont eux aussi modifié leurs processus de travail, ce qui a de profondes répercussions sur les dispositifs de gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne. En outre, les mesures de soutien et l'incertitude engendrée par la pandémie posent de nouveaux défis pour l'évaluation des établissements financiers. Dans ce contexte, les autorités de supervision devraient rechercher les voies permettant de renforcer l'analyse de la situation financière et des risques et mettre en place des solutions innovantes pour maintenir l'intensité de la supervision et instaurer de nouvelles modalités d'interaction avec les établissements financiers<sup>5</sup>. Par exemple : la réalisation de contrôles sur place virtuels, l'organisation de réunions virtuelles avec les conseils d'administration et les directions générales et la communication par les établissements des rapports d'audit interne et externe ainsi que de l'information transmise aux conseils d'administration. De telles mesures ne procurent pas tous les avantages des échanges en face à face avec les établissements assujettis et leurs conseils d'administration (et, à ce titre, elles ne devraient en aucun cas être considérées comme un substitut aux contrôles sur place lorsque les autorités de supervision sont en mesure de les conduire en toute sécurité), mais elles peuvent compléter les déclarations réglementaires et fournir des informations sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne des établissements. Il importe également d'entreprendre des consultations plus fréquentes et approfondies avec les autres autorités de supervision (nationales et étrangères) et les autres parties prenantes du secteur financier (comme les cabinets d'audit) afin de garantir un échange d'informations efficace et de lutter contre la fragmentation potentielle des analyses de risques<sup>6</sup>.

## RISQUE DE CREDIT

---

**Les autorités de supervision devraient concentrer leur attention sur la détection précoce des risques sur les expositions de crédit liés à la nature des chocs économiques associés à la pandémie.** La forte baisse d'activité, qui pourrait se prolonger, et la perte de revenus subséquente exercent une pression sur les portefeuilles bancaires. Les moratoires de remboursement des crédits et les autres mesures de soutien procurent un répit à court terme aux emprunteurs mais ils augmentent l'incertitude relative à la valorisation des prêts et aux futures performances financières des banques. Pour atténuer les risques pesant sur la stabilité financière, les autorités de supervision devraient mettre en œuvre une surveillance renforcée de la qualité des expositions bancaires<sup>7</sup>. Des données fines sur la répartition et la qualité du portefeuille bancaire sont nécessaires pour détecter une détérioration potentielle de la qualité des actifs (voir les indicateurs suggérés dans le tableau ci-dessous).

**Les informations supplémentaires qui sont collectées et analysées devraient tenir compte des mesures imposées par les pouvoirs publics, caractérisées par la certitude et l'uniformité de leur nature et de leur durée d'application, ainsi que des autres mesures prises à l'initiative des banques commerciales, telles que les restructurations de prêts (sans lien avec les mesures publiques ou**

---

<sup>5</sup> Lorsque les contrôles sur place n'ont pas été interrompus ou ont repris, l'amélioration des déclarations réglementaires et de l'analyse demeure un important moyen de détecter les nouveaux risques et menaces que la pandémie fait peser sur la solidité financière.

<sup>6</sup> Le FMI a publié des recommandations portant spécifiquement sur les mesures et priorités à envisager par les autorités de supervision pendant la pandémie. Voir Série spéciale du département des marchés monétaires et de capitaux sur la COVID-19 : Supervisory Actions and Priorities in Response to the COVID-19 Pandemic Crisis <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#mfp>.

<sup>7</sup> En plus du processus ordinaire de collecte et d'évaluation des données relatives à la qualité des crédits, lesquelles devraient comprendre les ratios de concentration par client et par secteur, le ratio rapportant le total des provisions au total des prêts productifs, les données relatives aux crédits restructurés, des informations détaillées sur le provisionnement, les prêts en devises, les opérations de couverture de change et les indicateurs standards de solidité financière.

**s'ajoutant à celles-ci).** Dans les deux cas, l'information relative au volume des prêts pour lesquels des aides au remboursement ou d'autres formes de soutien prendront fin seront importantes à considérer pour l'évaluation adéquate des risques. Et comme les banques peuvent avoir conclu des accords spécifiques avec certains emprunteurs, l'échéance de ces accords spéciaux peut varier au sein du portefeuille de prêts et se répercuter sur le moment de la constatation formelle des dépréciations de prêts. Cette information pourrait être complétée par des données relatives au montant total des expositions faisant l'objet de mesures de soutien et aideraient ainsi les autorités de supervision à surveiller l'adoption de ces politiques de soutien et à déterminer l'intensité du niveau de risque de crédit sur les emprunteurs, en particulier dans un scénario de ralentissement économique plus durable. Par ailleurs, le risque existe que les mesures décidées par les banques commerciales à l'égard de certains emprunteurs soient durablement maintenues, ce qui créerait une incertitude persistante à la fois pour les emprunteurs et pour la valorisation des prêts de la banque ; c'est pourquoi les autorités de supervision doivent pouvoir évaluer l'ampleur et le mode opératoire de ces mesures bancaires particulières.

Informations de référence sur le risque de crédit à collecter et analyser par les autorités de supervision dans le contexte de la pandémie*	
Montant total des prêts bénéficiant d'un différé de remboursement, réparti par année de différé	Montant total des prêts du portefeuille de détail bénéficiant d'un différé de remboursement, réparti par nature et objet
Montant total des prêts bénéficiant d'un différé de remboursement, réparti par classe d'actifs	Montant total des prêts aux grandes entreprises et aux PME bénéficiant d'un différé de remboursement, réparti par secteur
Montant total des prêts bénéficiant d'un différé de remboursement, réparti par ratio prêt/valeur (RPV)	Nouveaux prêts (répartis par nature, secteur, RPV, garantie de l'État)
Montant total des prêts bénéficiant d'un différé de remboursement, réparti par montant d'arriérés au début du moratoire	Grands risques bénéficiant d'un différé de remboursement (répartis par classe d'actifs, nature et objet, secteur, RPV)
Montant total des prêts restructurés	Montant total des prêts garantis par l'État
Montant total des prêts faisant l'objet d'un ajustement du taux d'intérêt	Montant total des prêts bénéficiant d'un différé de remboursement, répartis selon le nombre de jours restant à courir jusqu'à l'échéance du différé
Prêts susceptibles de faire l'objet d'un différé de remboursement (pour comparaison avec les prêts bénéficiant effectivement d'un tel moratoire)	

**Compte tenu de l'augmentation des prêts improductifs et des défaillances qui est anticipée, il sera indispensable de surveiller la qualité des actifs pendant cette période.** Pour prendre des décisions appropriées, les autorités publiques et de supervision doivent pouvoir disposer de données fiables. Dans ce contexte, il sera important que les autorités de supervision suivent l'évolution de la qualité des portefeuilles de crédits, afin de s'assurer que les banques constituent des provisions adaptées et prudentes et que leurs ratios de fonds propres reflètent leur situation réelle de solvabilité. Les organismes internationaux de normalisation<sup>8</sup> ont précisé que les règles de classification des prêts et de provisionnement ne devraient pas

<sup>8</sup> Le Comité de Bâle et la Fondation IFRS ont publié des communiqués de presse à ce sujet (Comité de Bâle <https://www.bis.org/press/p200403.htm> ; IFRS <https://www.ifrs.org/news-and-events/2020/03/application-of-ifrs-9-in-the-light-of-the->

être assouplies et qu'il est indispensable de mesurer les créances non performantes et les pertes potentielles le plus précisément possible. Les banques ne doivent pas être encouragées à dissimuler des pertes (car cela impliquerait un aléa moral et un manque de transparence). Le statut des expositions (saines ou non performantes) et le niveau de provisionnement devrait être régulièrement réévalué pour tenir compte de l'évolution de la situation<sup>9</sup>.

**Il est important que les autorités de supervision appréhendent correctement les effets de l'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des prêts sur la transparence et la fiabilité des données.** En effet, en cas d'assouplissement, les états financiers et les ratios prudentiels risquent de ne plus refléter fidèlement la situation financière des banques. Sans information fiable, le marché, le public et les autorités ne peuvent distinguer les banques fragiles des banques solides, ce qui pourrait accentuer la perte de confiance dans le système bancaire, avec des implications néfastes pour la stabilité. Des données fiables sont également indispensable si les autorités de supervision ont besoin de travailler avec le gouvernement au sujet des mesures de soutien au système financier, dans l'hypothèse où il y aurait des répercussions à plus long terme susceptibles d'avoir des implications systémiques. En réalité, certains États ont temporairement ajusté les règles de provisionnement des pertes sur prêts, par exemple en figeant le classement et le provisionnement des prêts pouvant faire l'objet d'un différé de remboursement. Dans les États qui ont pris ce type de mesures, les autorités de supervision devraient insister sur le fait que les banques continuent à évaluer régulièrement la solvabilité des emprunteurs et devraient collecter des informations détaillées leur permettant d'évaluer la solvabilité des banques, indépendamment des mesures temporaires d'assouplissement. À ce titre, il est important que les autorités de supervision puissent mesurer l'exposition précise des banques au risque de crédit, en tenant compte de la différence entre les prêts bénéficiant d'un moratoire qui sont intrinsèquement sains et ceux qui sont intrinsèquement en situation délicate (et ne seront probablement plus considérés comme sains au terme du différé), ainsi que l'exposition « véritable » ou sous tension des banques au risque de crédit lorsque les règles de provisionnement et de classification ont été ajustées.

**Étant donné que les perspectives de durée de la crise sont très incertaines, les autorités de supervision devraient collecter des informations permettant de différencier les effets à court terme des effets à long terme, qui nécessiteraient des approches prudentielles et de provisionnement différenciées.** Les autorités de supervision devront évaluer la situation lorsque les banques commerciales consentent des différés de remboursement sur des expositions qui ont peu de chances de rester productives en l'absence de mesures de soutien. Le prolongement de la tolérance et des délais de grâce représente un risque significatif pour la situation financière d'une banque. L'obtention de données relatives au volume de prêts pour lesquels les aides prennent fin et qui demeurent sains, comparé aux prêts bénéficiant d'un soutien prolongé, est utile aux autorités de supervision pour évaluer l'ampleur des pertes potentielles et la gravité du risque de crédit causé par la pandémie. La collecte de données supplémentaires devrait faciliter cette analyse et comprendre des données sur l'encours de crédit et son évolution (flux). Par exemple :

---

[coronavirus-uncertainty/](#). Le Comité de Bâle a toutefois ajusté les dispositions transitoires afin de lisser l'impact sur les fonds propres réglementaires des méthodes de comptabilisation des pertes de crédit attendues.

<sup>9</sup> Concernant le traitement des prêts, les services du FMI ont recommandé que les banques travaillent avec les emprunteurs concernés et que les autorités de supervision encouragent de prudentes restructurations des prêts lorsque les secteurs ou les entreprises fortement touchés par la crise en ont besoin <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/enspecial-series-on-covid19banking-sector-regulatory-and-supervisory-response-to-deal-with-coronavir.ashx>. La décision de restructuration est une décision commerciale prise par la banque sur la base de l'évaluation de la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette aux nouvelles conditions. La restructuration pourrait prendre la forme de conditions contractuelles renégociées (échéance, taux d'intérêt, commissions), de politiques de différé de remboursement ou de délais de grâce. Ce type de mesures relève de la restructuration de crédit, qui est une pratique courante lorsque les emprunteurs rencontrent des difficultés temporaires (dus — entre autres — à des catastrophes naturelles, chocs économiques et difficultés sectorielles).

<p>Montant total des créances non performantes, réparti par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie de contrepartie (clientèle de détail / grandes entreprises / PME)</li> <li>- Secteur (pour les grandes entreprises et les PME)</li> <li>- Ratio prêt/valeur</li> <li>- Année</li> <li>- Restructurés / non restructurés</li> </ul>	<p>Montant total des pertes de crédit, réparti par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie de contrepartie (clientèle de détail / grandes entreprises / PME)</li> <li>- Secteur (pour les grandes entreprises et les PME)</li> <li>- Ratio prêt/valeur</li> <li>- Année</li> <li>- Restructurés / non restructurés</li> </ul>
<p>Créances non performantes / Montant total des prêts, en pourcentage (créances non performantes à mesurer en stock et en flux)</p>	<p>Pertes de crédit / Montant total des prêts, en pourcentage (créances non performantes à mesurer en stock et en flux)</p>
<p>Montant total des prêts, réparti par tranche d'ancienneté des arriérés (à mesurer en stock et en flux) et par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie de contrepartie (clientèle de détail / grandes entreprises / PME)</li> <li>- Secteur (pour les grandes entreprises et les PME)</li> <li>- Ratio prêt/valeur</li> <li>- Année</li> </ul>	<p>Prêts restructurés, répartis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie de contrepartie (clientèle de détail / grandes entreprises / PME)</li> <li>- Secteur (pour les grandes entreprises et les PME)</li> <li>- Ratio prêt/valeur</li> <li>- Année</li> </ul>
<p>Total des provisions pour pertes de crédit, en pourcentage des créances non performantes (à mesurer en stock et en flux), réparti selon les catégories de créances non performantes indiquées ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Provisions spécifiques</li> <li>- Provisions générales</li> </ul>	<p>Prêts restructurés / Montant total des prêts en pourcentage (à mesurer en stock et en flux), réparti selon les catégories de prêts restructurés indiquées ci-dessus</p>
<p>Montant total des prêts, répartis par note (par exemple, sain, à surveiller, pré-douteux, douteux, compromis, etc.), à mesurer en stock et en flux</p>	<p>Croissance du total des prêts par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie de contrepartie (clientèle de détail / grandes entreprises / PME)</li> <li>- Secteur (pour les grandes entreprises et les PME)</li> <li>- Ratio prêt/valeur</li> </ul>

## FONDS PROPRES

**L'incidence sur l'adéquation des fonds propres et le besoin potentiel d'utiliser les coussins de fonds propres devrait faire l'objet d'une analyse de solvabilité détaillée.** Les répercussions économiques de la pandémie peuvent causer de fortes pertes sur les portefeuilles de prêts des banques et une réduction de leur revenus. De telles pertes réduiraient la possibilité de croissance des fonds propres par la mise en réserve des bénéfices et pourraient, dans la conjoncture actuelle, entraîner des pertes nettes d'exploitation et une diminution des fonds propres. L'évaluation détaillée des prévisions de fonds propres établies par les banques, de leur analyse prospective de l'adéquation des fonds propres et de leurs facteurs d'évolution (en volume et en qualité) et de leur évaluation des sources des produits d'intérêt et des autres produits, ainsi que des charges correspondantes, est toujours une partie essentielle de l'analyse effectuée dans le cadre du contrôle sur pièces, revêtant une importance particulière pendant la pandémie. L'analyse détaillée des répercussions potentielles de la pandémie sur les fonds propres aidera les autorités de supervision à décider

des mesures prudentielles à prendre en vue d'atténuer les risques pour la stabilité financière. Il importe également que les autorités de supervision évaluent les changements affectant la capacité des banques à renforcer leurs fonds propres par apport externe, ainsi que la qualité et le coût des fonds propres éventuellement levés, ces opérations pouvant pâtir de la conjoncture actuelle.

**Les autorités de supervision devraient envisager de limiter les réductions inopportunes de fonds propres (distribution de dividendes, rachats d'actions, versement de primes, par exemple)<sup>10</sup>.** Pour l'heure, les répercussions potentielles de la pandémie de COVID-19 sur le secteur financier sont très incertaines. Les premières estimations indiquent toutefois qu'elles pourraient être nettement plus fortes que ce que prévoyaient les scénarios établis dans les tests de résistance utilisés par les autorités de supervision pour évaluer l'adéquation des fonds propres des établissements financiers. Dans ce contexte, afin que le secteur bancaire puisse continuer à financer l'économie réelle et dispose de ressources suffisantes pour absorber les pertes, les autorités de supervision sont encouragées à prendre des mesures destinées à préserver les fonds propres des banques et suspendre temporairement leurs décisions ayant pour effet de réduire leur fonds propres (versement de dividendes, rachats d'actions et paiement de primes de rémunération variable), pour toutes les banques, jusqu'à ce que les conséquences de la pandémie soient plus claires.

Produits nets d'intérêts, et évolution potentielle due à la pandémie	Marge d'intérêts / produits bruts (en pourcentage), et évolution potentielle due à la pandémie
Charges nettes d'intérêts, et évolution potentielle due à la pandémie	Produits hors intérêts / produits bruts (en pourcentage), et évolution potentielle due à la pandémie
Marge nette d'intérêts	Charges hors intérêts / produits brut (en pourcentage), et évolution potentielle due à la pandémie
Rendement des actifs estimée (avant impôt, en pourcentage)	Répartition détaillée du produit net bancaire (produits d'intérêts et produits hors intérêts)
Rendement des fonds propres estimée (avant impôt, en pourcentage)	Répartition détaillée des charges opérationnelles

## LIQUIDITE

**La pandémie pourrait perturber l'accès au financement et la liquidité des banques, celles-ci étant susceptibles d'enregistrer des sorties de fonds dans un contexte de tension.** Les répercussions économiques et financières de la pandémie de COVID-19 peuvent perturber l'accès au financement et augmenter les flux sortants de dépôts et autres ressources. Les recommandations émises par les organismes internationaux de normalisation concernant la liquidité pendant la pandémie encouragent les banques à utiliser leurs coussins de liquidité, si elles en ont besoin. Dans les pays qui ont mis en œuvre le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité, les indicateurs immédiats utilisés par les autorités de supervision pour surveiller l'évolution de la liquidité seront le ratio de liquidité à court terme (LCR), le ratio de

<sup>10</sup> Le FMI a publié des recommandations portant spécifiquement sur les volants de fonds propres pendant la pandémie. Voir Série spéciale du département des marchés monétaires et de capitaux sur la COVID-19 : Restriction of Banks' Capital Distribution during the COVID-19 Pandemic (Dividends, Share Buybacks, and Bonuses) <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#mfp>.

financement à long terme (NSFR) et les informations sous-jacentes permettant de les calculer ; ces indicateurs devraient faire l'objet d'analyses bien plus fréquentes pendant la pandémie. Conformément à la norme LCR, les banques peuvent, en période de tension, utiliser leur stock d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) et faire tomber ainsi le ratio au-dessous de 100 % (sinon, le maintien du LCR à 100 % dans de telles circonstances pourrait produire des effets indésirables sur la banque et les autres acteurs du marché). Les autorités de supervision devraient ensuite évaluer cette situation et ajuster leur riposte en fonction de l'ampleur et de la durée de l'insuffisance de liquidité.

**La collecte d'informations prudentielles pourrait être renforcée, en augmentant la fréquence des déclarations réglementaires et des échanges avec les banques sur la gestion du risque de liquidité.**

Les mesures possibles permettant de rétablir les niveaux de liquidité devraient être discutées et exécutées pendant une période appropriée, en vue de prévenir des tensions supplémentaires sur les banques et le système financier. Outre les indicateurs réglementaires précités, des instruments de mesure tels que le différentiel des échéances contractuelles, la concentration des financements, les actifs non grevés disponibles et le calcul du LCR par devise significative sont importants pour dresser un tableau plus complet de la situation de liquidité des banques. Les autorités de supervision devraient évaluer les sources de financement disponibles, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux. Par exemple, les tendances relatives aux coûts de financement, aux taux de renouvellement, aux appels de marge ou aux résiliations anticipées méritent une surveillance attentive, au même titre que l'utilisation de la liquidité d'urgence mobilisée auprès de la banque centrale par rapport aux fonds obtenus auprès de sources privées<sup>11</sup>.

## RISQUE DE MARCHÉ ET D'INVESTISSEMENT

---

**Bien que les risques de crédit et de liquidité puissent tenir une grande place dans la réflexion sur les conséquences de la pandémie, il est important d'évaluer l'impact sur l'évolution des taux de change et la valorisation des investissements en obligations d'entreprises et souveraines.** Les conséquences économiques de la pandémie pourraient entraîner de fortes variations des taux de change, notamment dans les pays émergents. De plus, il est certain que la pandémie accroîtra la charge de la dette de la plupart des pays, et des entreprises, ce qui pourrait entraîner des baisses de notation et des défaillances. C'est pourquoi il sera nécessaire d'analyser l'exposition des banques au risque de change et aux investissements en obligations souveraines et d'entreprises à l'aide d'indicateurs comme les taux de change prospectifs et la volatilité implicite des options de change, ainsi que les écarts de risque sur actions et risque de crédit. Les informations relatives à ces expositions sont normalement collectées dans le cadre des déclarations réglementaires habituelles, mais, lorsque ce n'est pas le cas, les autorités de supervision devraient demander la répartition détaillée des expositions au risque de change et des investissements.

**Les secteurs financiers étant très diversifiés selon leur dimension et leur structure, les marchés jouant un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité financière doivent être soigneusement évalués dans chaque pays.** Le marché le plus important pour le fonctionnement du système financier est peut-être celui des titres d'État, en raison de sa dimension, sa liquidité et son statut de référence pour les actifs sans risque. Dans les économies ouvertes caractérisées par des taux de change flottants, le marché des changes au comptant joue également un rôle essentiel pour faciliter les flux de capitaux, et il sera encore plus important dans les pays caractérisés par de fortes expositions de change non couvertes et un

---

<sup>11</sup> Le FMI a publié une note donnant des orientations générales aux autorités nationales sur les mesures que les banques centrales pourraient prendre pour faire face à une dépréciation des marchés monétaire, de valeurs mobilières et des changes qui pourrait apparaître dans le sillage des perturbations financières, notamment la pandémie de COVID-19. Voir <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#mfp>

taux élevé de répercussion des taux de change sur les prix intérieurs. Les autres autorités de surveillance des marchés pourront souhaiter examiner les marchés relatifs au papier commercial, aux titres du secteur privé à plus long terme (par exemple, les titres adossés à des actifs), aux opérations de pension et aux dérivés de change<sup>12</sup>.

## RISQUE OPERATIONNEL

---

**La pandémie de COVID-19 est un incident grave de risque opérationnel qui accroît aussi le profil de risque opérationnel intrinsèque des établissements assujettis.** Étant donné que de nombreux établissements assujettis dans le monde ont adopté le télétravail pendant la pandémie (et qu'il est possible que le télétravail au sein des établissements financiers soit maintenu à des niveaux nettement plus élevés qu'avant la pandémie), les risques de défaillance des systèmes et des technologies de l'information et d'exposition aux cyberattaques sont plus élevés<sup>13</sup>. En outre, l'évolution des conditions de travail a sans doute généré des tensions sur les systèmes opérationnels des établissements financiers, leur personnel, leurs processus et leurs contrôles internes, ce qui accroît le niveau intrinsèque de risque opérationnel. Lorsque la pandémie prendra fin, le retour à un nouvel environnement de travail normal engendra de nouvelles perturbations des processus et systèmes internes mis en place pendant la pandémie. Bref, l'on assistera sans doute à une période durable de changement continu de l'environnement opérationnel et de la manière dont les établissements financiers vont le gérer, le changement étant un facteur essentiel de risque opérationnel intrinsèque.

**Les autorités de supervision devraient veiller à recevoir des données et informations suffisantes pour évaluer le risque opérationnel et la qualité de la gestion du risque opérationnel et des contrôles internes.** Les autorités de supervision devraient collecter des données opérationnelles sur les effectifs qui télétravaillent dans les établissements financiers, le mode de fonctionnement des succursales, les indicateurs de disponibilité des services et l'augmentation ou la modification subséquente des contrôles internes mis en œuvre pour atténuer le risque plus élevé inhérent à ces conditions d'exploitation modifiées. L'intérêt des informations relatives aux mises à jour ou modifications des systèmes et technologies de l'information (sources traditionnelles de risque opérationnel) augmentera à mesure de l'adaptation des établissements financiers à l'évolution des besoins de leurs clients et de l'ajustement des modes opératoires des produits et services. S'agissant plus précisément des risques accrus portant sur la cybersécurité, les autorités de supervision devraient veiller à exploiter effectivement les données nationales et régionales relatives aux cyberattaques et aux actions de riposte, tout en encourageant les établissements assujettis à partager de façon proactive leurs informations sur les cyber-menaces. Et sachant que les établissements financiers comptent sur leur personnel pour exécuter la majeure partie de leurs services et assurer la gestion et le contrôle des risques, le bien-être du personnel est primordial pour le fonctionnement efficace, sûr et sain de leurs activités. À ce titre, les données collectées par les autorités de supervision sur les changements de personnes (en particulier dans les fonctions de gestion des risques et de contrôle interne), les ajustements apportés aux responsabilités et à l'organisation, et le bien-être du personnel apporteront d'utiles informations aux autorités de supervision pour évaluer le risque opérationnel intrinsèque.

---

<sup>12</sup> Pour plus de détails, voir Série spéciale du FMI sur la Covid-19 sur le soutien de la banque centrale aux marchés financiers pendant la pandémie de coronavirus. <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#mfj>

<sup>13</sup> Le FMI a publié des recommandations portant précisément sur le risque relatif à la cybersécurité lié à la pandémie. Voir Série spéciale du département des marchés monétaires et de capitaux sur la COVID-19 : Travail à distance et cybersécurité en période de pandémie <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/covid19-special-notes#mfj>

## SUPERVISION CONSOLIDÉE

---

**Dans toute crise, la capacité des autorités de supervision à appréhender la situation financière consolidée des groupes bancaires est vitale pour exercer une supervision efficace.** Les autorités de supervision du pays d'accueil devraient demander des informations complémentaires sur les activités locales, comme l'indique le présent document, et maintenir un contact régulier avec les autorités de supervision des pays d'origine afin d'appréhender la position globale de leurs établissements. De même, les autorités de supervision du pays d'origine ont besoin de connaître la situation financière des activités réalisées à l'étranger (par exemple au travers de filiales et succursales) par les établissements qu'elles contrôlent. Les établissements non bancaires subiront sans doute également les répercussions financières de la crise. En conséquence, les autorités de supervision devraient renforcer la surveillance des répercussions potentielles, sur les établissements assujettis, des activités globales de leur groupe, afin de mieux appréhender la situation financière de ces établissements. Les réunions virtuelles avec les autorités de supervision responsables des sociétés financières non bancaires, les autorités monétaires et les autorités de régulation des marchés financiers peuvent aider à évaluer la solidité financière au niveau consolidé. Les autorités de supervision devraient également évaluer les interconnexions au moyen des données relatives aux transactions et aux expositions intragroupes.

## GESTION INTERNE ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**Une composante importante de l'information prudentielle est constituée des rapports établis par la direction générale et le conseil d'administration (par exemple, comité de gestion actif-passif, comité de crédit et unités de gestion des risques).** Ces rapports pourraient être de précieuses sources d'information pendant la pandémie et un complément utile aux déclarations réglementaires prudentielles habituelles. Les établissements assujettis sont censés déclarer plus souvent les informations de gestion, y compris la qualité de crédit et le risque de liquidité, liées à la conjoncture actuelle et aux mesures publiques de soutien. Ces rapports sont censés comprendre une analyse, effectuée par les équipes commerciales et de gestion des risques, des conséquences de la pandémie sur l'établissement, des nouveaux risques et des mesures de gestion y relatives, laquelle apportera des éléments utiles pour l'évaluation des risques par les autorités de contrôle. Les évaluations devraient conduire à dialoguer avec les établissements au sujet de l'impact estimé de la pandémie, des évaluations internes des risques et des mesures envisagées par les établissements.

## RISQUES STRATEGIQUE, DE REPUTATION ET DE MODELE D'AFFAIRES

---

**La prise en compte des risques stratégique et de réputation sera pertinente dans le cadre de l'évaluation des risques effectuée par les autorités de supervision pendant que les établissements financiers gèrent les conséquences de la pandémie.** La pandémie se traduit par un environnement opérationnel difficile pour les établissements financiers, avec la dégradation des conditions économiques, l'augmentation du chômage et de fortes incertitudes sans doute appelées à durer. Un environnement opérationnel difficile peut élever le niveau des risques stratégique et de réputation. En effet, les établissements peuvent tenter de compenser une perte de produit net bancaire en s'engageant sur de nouveaux marchés, de nouveaux produits, des stratégies tarifaires agressives et de nouvelles incitations commerciales. Les banques peuvent également chercher à restaurer leurs bénéfices en réduisant les coûts des fonctions qui ne génèrent pas de revenus, notamment la conformité et la gestion des risques. Il sera important pour les autorités de supervision de collecter des informations en vue d'évaluer le risque stratégique, telles que l'activité générée par de nouveaux marchés et produits, les niveaux de tarification, la

répartition des charges opérationnelles, ainsi que les politiques et stratégies élaborées par la banque pour faire face aux difficultés posées par la pandémie. Cela étant, un environnement opérationnel difficile et des perturbations économiques peuvent donner l'opportunité à de nouvelles technologies financières de pénétrer les marchés, ce qui peut être positif pour l'inclusion financière et l'efficacité des services financiers, mais présente aussi d'autres risques. Les autorités de supervision devront être conscientes des risques générés par les nouvelles technologies sur le comportement du marché et la protection de la clientèle, ainsi que du risque que les nouveaux entrants sur le marché représentent pour les institutions financières traditionnelles.

**Étant donné les larges répercussions de la pandémie, les autorités de supervision devraient examiner la viabilité des modèles d'affaires des banques.** Les risques induits par la pandémie peuvent se transmettre aux banques par de multiples canaux (la qualité du portefeuille de prêts, le manque d'opportunités commerciales nouvelles, les charges d'exploitation liées au télétravail, les primes de licenciement économique, la forte réduction de la marge d'intérêt potentielle, etc.). Comme il est suggéré ci-avant, les autorités de supervision devraient accroître leurs évaluations des résultats et de la rentabilité afin d'étayer l'analyse de l'impact sur l'adéquation des fonds propres. L'analyse des résultats et de la rentabilité pourrait également révéler d'éventuelles fragilités des modèles d'affaires des établissements financiers et permettre aux autorités de de supervision d'agir préventivement, sur la base de l'évaluation des risques et de la notation, afin de préserver la stabilité de l'établissement financier.

## ANNEXE I. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RISQUES : EXEMPLES DE GRAPHIQUES A TITRE D'ILLUSTRATION



